

Indicateur gestion – Intégration du SDIS dans le PCS- G302

[GE-CRISE-SDIS]

C.Meur-Férec, E.Quillet, V. Cuq, S.Bouland, M.Weiss; 08/2018

Vocation :

A travers cet indicateur, on cherche à mesurer l'opérationnalité du PCS (ou une démarche similaire au PCS) par le niveau d'association du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dans sa réalisation. En effet, même si son contenu est formalisé, le PCS ne fait l'objet d'aucune validation de la part d'une structure compétente, sur la qualité du document et son opérationnalité. Concernant la gestion de crise, le SDIS apparait comme la structure la plus compétente à l'échelle locale et son association à la construction ou la mise à jour du PCS est considéré comme un critère de qualité.

→ Plus le SDIS est associé à la construction du PCS, plus la gestion de crise est estimée opérationnelle et mutualisée entre la collectivité et les secours, donc moins le territoire est vulnérable.

Sources :

- Entretien avec la Commune, centre de secours
- Entretiens avec le SDIS de la zone d'étude
- SIDPC (Service Inter Ministériel de Défense et de Protection Civile)

Indicateur à caractère évolutif, il doit être mise à jour régulièrement. Il peut être mis à jour tous les 2 ans.

Qualité de la donnée :

	faible	Moyen	Elevé
Fiabilité			X
Pertinence			X

	faible	Moyen	Elevé
Compétences nécessaires	X		
Coût	X		

Protocoles :

- 1) Récupération des données sur les différentes communes et SDIS .
- 2) Ouverture sur Qgis du carroyage utilisé pour Osirisc+ (CARLITTO)
- 3) Création d'un champ "data"
 - Sélectionner les carreaux d'une communes
 - Mise à jour d'un champ existant (data) pour les unités sélectionnées
- 4) Insertion d'une donnée brute sous forme de texte

Calibrage :

Notation en fonction de l'association des SDIS à l'élaboration des PCS. :

- 5, Association « formelle » Commune – SDIS pour toute la réalisation et les mise à jour du PCS
- 4, Accompagnement du SDIS pour la réalisation du PCS
- 3, Prise en compte des retours du SDIS
- 2, Consultation du SDIS par la collectivité
- 1, Aucun échange entre le SDIS et la collectivité

